Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

n°22 - septembre 2014

Imposons nos choix !

Les chiffres communiqués par l'INSEE cet été ont confirmé la gravité de la situation économique et sociale. Cette dégradation flagrante atteste, une fois de plus, de la nocivité du « Pacte de responsabilité », avec ses cadeaux pour les entreprises, et de la politique d'austérité que poursuit le gouvernement pour plaire au patronat, aux marchés financiers et aux libéraux de la Commission européenne, avec notamment la pression sur les dépenses publiques et sociales.

Le président de la République lors de son interview du 20 août s'obstine et refuse de tirer le bilan de sa politique qui a déjà offert au patronat 220 milliards d'euros sur le dos des salariés.

C'est dans ce contexte qu'une démission du gouvernement est intervenue. Ce deuxième remaniement depuis le début de l'année démontre l'incapacité à convaincre du bien fondé de cette politique en l'absence de résultats économiques probants.

La CGT revendique haut et fort la nécessité de rompre avec ces politiques néfastes. Il faut augmenter les salaires et les pensions, les dépenses pour la recherche, la formation, l'éducation, la santé, les infrastructures.

Pour la DGFiP, les annonces faites à la veille de l'été sont porteuses de beaucoup de danger : sur les moyens matériels de fonctionnement (moins 31 millions d'euros); sur les emplois (moins 2 500 emplois pour le ministère); sur le réseau et les implantations avec la création d'un nouveau centre de contact à Chartres, après celui de Rouen, qui regroupera les appels de plusieurs départements ; renforcement du STDR aux dépens du contrôle fiscal en région parisienne, restructurations extrêmement fortes à venir.

Quant aux agent-es, leurs attentes sont les grandes absentes du discours de la Direction générale : pas de revalorisation indemnitaire, diminution du plan de qualification, dégradation continuelle des conditions de travail.

Pour Paris, depuis la création de la DRFIP en 2010, 708 emplois ont été supprimés (plus de 10% des effectifs), dont 181 au 1er septembre 2014. Nous sommes arrivés « à l'os ». En parallèle à la démarche stratégique, aux restructurations-fusions, aux abandons de missions, aux priorisations des tâches, l'administration s'attaque aujourd'hui aux règles de gestion. Après les dernières CAPL, nous pouvons chiffrer le nombre de vacances d'emplois en septembre 2014 à 116 C , 194 B, 4 A , soit 314 .

La direction a décidé d'affecter des agent-es sur d'autres postes que ceux qu'ils auraient dû obtenir pour ré-équilibrer le déficit d'agents entre services. De telles pratiques sont inacceptables ! La CGT exige le respect de la règle de l'ancienneté et du principe même de la demande de mutation pour convenance personnelle. Dans de telles conditions, faire porter la responsabilité des difficultés d'affectation sur la « rigidité » des règles de gestion est un véritable scandale !

La situation de l'emploi est révélatrice de l'entreprise de casse contre la réalisation des missions, les conditions de travail et contre nos garanties individuelles et collectives. Ajoutons le manque de reconnaissance, le gel de la valeur du point d'indice et déjà la coupe est pleine !

Participons activement aux HMI de rentrée, mobilisons-nous massivement lors des prochains rendez-vous revendicatifs...

Pesons davantage par un vote CGT massif lors des élections professionnelles Fonction Publique du 4 décembre. La lutte continue, ne lâchons rien !

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

☎ 01 44 86 87 49

cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

http://www.cgtdgfip75.org

Retraites, emplois, salaires

On ne veut pas en rester là

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous !

Implantation d'une antenne du PRS Paris Sud-Ouest à Paris Nord-Est ?

Depuis le 21 juin 2013, les personnes rectifiant " spontanément " leur situation fiscale en déclarant leurs avoirs dissimulés à l'étranger doivent déposer leurs déclarations auprès de la DNVSF. Un service, le STDR, a été installé à cet effet, dans la précipitation au 17 Place de l'Argonne dans le 19ème arrdt. La DG a lancé des appels à candidatures " au fil de l'eau ", pour y affecter du personnel en fonction du nombre de régularisations déposées.

Concernant le recouvrement des impositions supplémentaires consécutives à ces régularisations, celui-ci a été attribué au PRS Paris Sud-Ouest sans aucune prévision d'aménagement pour faire face à cette nouvelle charge. Là-aussi, " au fil de l'eau ", la direction improvise. Dans un premier temps, elle espérait que les collègues du PRS Sud-Ouest, installés rue du général Beuret dans le 15ème arrdt pourraient absorber cette tâche sans les moyens supplémentaires nécessaires.

Mais les difficultés s'accumulent au PRS (et au STDR) : manque de personnel, manque de place, difficulté des liaisons entre le STDR et le PRS, mise en péril des autres missions du PRS, etc... La direction a bien dû admettre, comme la CGT le lui a rappelé à chaque occasion, que la situation n'était pas tenable à Beuret.

Fin mai, la direction a annoncé qu'une antenne du PRS Sud-Ouest allait être implantée, au 1er septembre 2014, sur le site Argonne avec 9 emplois (2B et 7C) créés officiellement au 1er janvier 2015. Deux emplois supplémentaires, un A et un A+, doivent être demandés à Bercy. Elle a précisé qu'en fonction de l'évolution de la situation, elle avisera pour demander d'autres emplois, " au fil de l'eau ". Les emplois n'étant pas encore créés officiellement, les collègues devant rejoindre cette antenne n'ont pu être affectés qu'ALD 19ème lors des dernières CAPL.

Concernant les locaux, les créations d'emplois et l'organisation du service, rien n'a encore été présenté ni au CHSCT, ni au CTL. Cela se fera certainement au " fil de l'eau ", mais pas dans le respect du dialogue social.

Cette gestion met les collègues dans des situations instables. C'est intolérable. N'hésitez pas à contacter la CGT pour tout problème !!!

CICE : Bercy beaucoup !

4 % puis 6 % de la masse salariale brute jusqu'à 2,5 fois le SMIC, voilà ce que donne le gouvernement aux entreprises au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) sous la forme d'un crédit d'impôt déductible de l'impôt sur les sociétés (IS). S'ajoutant aux exonérations de cotisations sociales déjà existantes, ce véritable cadeau fiscal estimé à 20 milliards d'euros annuel dès 2015 est financé par des pertes supplémentaires de pouvoir d'achat pour les salariés (hausse de la TVA depuis le 1er janvier et fiscalité écologique) et par la fameuse politique de réduction des dépenses publiques. Nous payons donc pour les entreprises une mesure de relance économique contestable dans son principe dont les effets macroéconomiques sont inefficaces.

Aux agent-es des SIE l'heureux privilège d'avoir empaqueté l'essentiel du cadeau. En période de pic de charge et sans formation préalable, ils-elles ont dû traiter les imputations et les remboursements CICE à un rythme effréné sous la pression de leur hiérarchie,

mettre de côté un temps le traitement des défaillants TVA et bilans, tordre le calendrier des travaux annuels si savamment concocté par Bercy suite aux retards engendrés. Sur instruction ministérielle, il a fallu rembourser au plus vite malgré la complexité de la procédure. Mais des contrôles, surtout pas. Si des contrôles formels ont été effectués pour les remboursements, les bases du calcul du CICE comme

l'utilisation du crédit ne seront vérifiées ni par l'URSSAF ni par la DGFIP comme les textes le prévoient, c'est un scandale absolu ! En fait, le CICE c'est un peu comme un casino qui n'aurait que des gagnants, réservé bien sûr aux patron-nes et dont nous serions les croupiers.

En difficulté depuis des années, les SIE se retrouvent aujourd'hui au bord du gouffre et la pratique récurrente du « lissage » des statistiques n'y changera rien.

UN METRO DE RETARD

« Désormais, le moment du transport est de plus en plus redouté par les salarié-es » constatait le Directeur Général du Cabinet Technologia, auteur d'une étude sur le stress dans les transports.

Rames bondées, retards fréquents, lignes constamment défectueuses sont le quotidien de nombreux collègues. Les loyers exorbitants de Paris intra-muros et la dégradation constante du pouvoir d'achat des fonctionnaires obligent de plus en plus d'agents à s'exiler en Grande Couronne.

Les salarié-es, passent en moyenne 1h30 par jour dans les transports en commun. Ce qui, lorsque s'y additionnent les désagréments inhérents à la dégradation des transports publics, conduit les agents à arriver au travail en grand stress.

A l'initiative de la CGT, le DRFIP avait pris acte de cette situation et, via une note générale sur les Horaires de travail et Autorisations d'absence datée du 8 décembre 2010, instaurait une règle allant dans le bon sens. Ainsi « des autorisations d'absence [pouvaient] notamment être accordées, sur justification, aux personnes qui auraient subi des perturbations importantes dans les réseaux de transport public entraînant des retards significatifs pour arriver au bureau et empiétant notamment sur les plages fixes de travail ».

Cette note tenait compte notamment du changement radical pour les agents de la Filière Gestion Publique, qui, du temps de l'ex-Trésor, pouvaient se rendre à la Trésorerie la plus proche en cas de grève des transports.

Or, s'appuyant sur l'instruction générale harmonisée sur le temps de travail, l'actuel DRFIP annula cette note, faisant voler en éclat le principe de faveur, notion fondamentale du Droit du Travail, qui veut que lorsqu'il comporte des dispositions plus favorables, un accord local l'emporte sur les lois et règlements en vigueur.

La CGT est intervenue à chaque forte perturbation dans les transports pour que des aménagements soient proposés. Mais les maigres compensations octroyées par le DRFIP ne corrigèrent qu'à la marge les retards subis par les agent-es.

Alors que la DGFIP affiche son désir d'agir contre les risques psychosociaux, notre direction dispose d'un outil permettant de réduire le stress infligé aux agent-es par les dysfonctionnements dans les transports en commun. La CGT Finances Publiques Paris exige la réintroduction immédiate du la note du 8 décembre 2010. Les agents n'ont pas eux à subir les conséquences de retards dont ils ne sont pas responsables.

La section de la CGT Finances Publiques Paris
tiendra son assemblée générale le
le 7 octobre 2014
au siège de la CGT - salle du CCN - à partir de 9 hrs
Immeuble de la CGT - 263 rue de Paris à Montreuil
Métro : Porte de Montreuil

« George SAND, y'en a marre que diable ! »

Les agent-es du site, les représentant-es des personnels et les acteurs de prévention n'ont pas été consulté-es lors de la construction de l'escalier de secours du site George Sand. Résultat, il est impossible de revenir en arrière dans cet escalier (portes coupe-feu bloquées dans le sens du retour), il débouche à l'arrière de la cantine dans une zone de travail de l'AGRAF, zone d'incendie la plus probable. Une fois arrivé dans le jardin situé à l'arrière, il faut encore longer le bâtiment " en flammes ", passer sous un porche pour enfin arriver dans la rue. Si les agents en réchappent, au moins ils n'auront pas troublé la quiétude des riverains, ni contribué à modifier l'esthétique de bon aloi du quartier.

Cette aberration, dénoncée depuis 2 ans par les agent-es et par la CGT dans toutes les instances, est enfin reconnue par l'administration. Suite aux demandes et propositions de travaux présentées par vos représentants CGT au CHSCT, la direction a accepté de mandater un architecte pour une étude de faisabilité et de chiffrage pour une sortie directe, rue George Sand, de l'escalier de secours. Si le projet est accepté par la Mairie de Paris, les travaux ne seront effectués qu'en 2015 car comme vous le savez les caisses sont vides!

A quand le lancement d'une souscription auprès des contribuables du 16ème?

Ils tournent en des milliers de pas... qui ne mènent nulle part

D'après des sources convergentes en provenance des différents services et des représentant-es de la DRFIP, notre administration aurait décidé de reconduire cette année encore sa politique de suppression des imprimantes locales de proximité au profit de systèmes d'impression centralisés. La mise en place d'imprimantes mutualisées impose à chaque agent-e des déplacements quotidiens pouvant dépasser le kilomètre, on ne sait pas encore où cette stratégie va nous mener. Bien que tous les calculs n'aient pas encore été validés, il est néanmoins raisonnable de penser que les pertes de temps et d'énergie cumulées sur un an pourraient conduire un agent du Nord de Paris au Havre ! Nul doute que cette stratégie logistique ne bénéficie du soutien au moins implicite de la Fédération Française de Cardiologie et de la Fédération Française de Randonnée Pédestre voire de celui de l'Office du Tourisme du Havre. Mais de là à dire que derrière l'argument simpliste des restrictions budgétaires se cacherait une logique sanitaire ou touristique, il y a un pas que nous ne franchirons pas ! Nous nous contenterons de relayer les interrogations de certains collègues sportifs quant à la possibilité de cumuler ses points randonnées sur plusieurs années afin d'envisager des parcours plus dépaysants : un Paris-Nantes sur 2 ans ou même un Paris- Grenoble sur 3 ans est-il envisageable ? Reste à savoir si la DGFIP a les moyens de ses ambitions...

« Je vous demande de vous arrêter ! »

En réponse à leur pétition et aux problèmes d'effectifs, les agent-es des Services des Impôts des Entreprises du 19ème arrdt ont été reçus par la direction mercredi 9 juillet. Dans le contexte de multiplication des alertes, la direction parisienne ne peut plus développer l'habituel registre de la découverte de la vie des services. Elle s'oriente donc vers un déni de pouvoir et rejette la responsabilité des suppressions d'emplois sur les politiques, les problèmes matériels sur la Direction générale, la priorisation des tâches sur les chefs de services et, comble du cynisme, la gestion des personnels sur les règles de gestion défendues par les représentants des personnels et des agent-es.... Au final nous noterons l'absence de solutions et un agacement affiché de la direction, révélateur d'un manque de crédibilité.